

# Foire Aux Questions (FAQ)

Webinaire d'information générale dans le cadre la préparation des marchés publics de formation professionnelle collective du PRF 2026-2029

**Ce webinaire revêt un caractère strictement informatif. Il ne constitue ni un appel public à la concurrence, ni une consultation anticipée, ni une phase de négociation. Les informations présentées ont un caractère indicatif et ne préjugent ni du contenu définitif des documents de la consultation, ni des conditions de participation ou d'attribution, lesquelles seront précisées lors de la publication des avis de marché.**

Les réponses figurant dans la présente foire aux questions constituent une reformulation écrite et synthétique des échanges intervenus lors du webinaire.

Elles sont fidèles au sens et au contenu des informations communiquées.

Les opérateurs économiques peuvent, le cas échéant, se référer au replay du webinaire, accessible via le lien indiqué, pour prendre connaissance des formulations exactes utilisées lors des échanges

**1 : La Formation à distance asynchrone partielle ou totale sera-t-elle possible ? Si oui, le volume de la formation à distance est-il déjà défini ?**

La formation à distance asynchrone partielle est possible. Il n'est toutefois pas envisageable de rendre asynchrone la totalité du parcours.

**Question 2 : Les formations sont-elles exclusivement réservées à des personnes inscrites à France Travail ?**

Oui, les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail constituent la cible éligible.

**Question 3 : Où peut-on retrouver le replay du webinaire ?**

Le replay sera disponible sur le site internet de la Région Guadeloupe.

**Question 4 : Pourriez-vous précisez les types de certifications visées pour les formations ?**

L'objectif visé par les formations est l'obtention d'une attestation, d'un titre professionnel ou d'une certification professionnelle.

**Question 5 : Quelle est la date prévisionnelle de publication de l'avis de marché**

La collectivité régionale souhaite publier courant février 2026.

**Question 6 : Un lot sur l'illettrisme est-il envisagé ?**

Oui, l'illettrisme fait bien partie des thématiques métiers objets de la consultation à venir.

**Question 7 : Quelles seront les exigences pour les groupements ?**

Les éléments concernant les groupements seront précisés dans chaque dossier de consultation des entreprises (DCE). Néanmoins la collectivité, dans sa politique générale d'achat, adopte une position souple, quant à la composition des groupements d'entreprises candidats, afin de laisser la possibilité à toute entreprise de pouvoir soumissionner, conformément aux règles de la commande publique.

**Question 8 : La certification QUALIOPI est-elle nécessaire pour répondre à cette consultation ?**

Oui, il est nécessaire au moment de la notification d'avoir la certification QUALIOPI en cours de validité.

**Question 9 : Quelle est la date prévisionnelle de publication de cette consultation ?**

La collectivité régionale souhaite publier courant février 2026.

**Question 10 : Dans le pré-avis diffusé le 27 janvier 2026, portant sur la formation professionnelle et individuelle, il est écrit que le lot 54 est en distanciel. Est-il question d'un 100% distanciel ?**

Le lot 54 « Formateur·trice, e-formateur·trice certifié Qualiopi – Distanciel » est à 100% en distanciel.

**Question 11 : Quelles sont les modalités de paiement des centres de formation ? Avance ? Echéancier de facturation ?**

Les délais de paiement sont de 30 jours conformément aux règles de la commande publique. Les conditions d'octroi des avances seront précisées dans chaque DCE (article R2191-3 du Code de la commande publique).

**Question 12 : Les demandeurs d'emplois d'autres départements font-ils partie du public éligible ?**

Seuls les demandeurs d'emplois inscrits dans une agence France Travail de Guadeloupe sont éligibles.

**Question 13 : Les formations en langues étrangères font-elles l'objet des consultations à venir ?**

Non, pas à court terme. Néanmoins, des lots « français langue étrangère (FLE) » sont prévus.

**Question 14 : Un même candidat pourra-t-il faire partie de plusieurs groupements pour des lots différents ?**

Les conditions de participation à un groupement momentané d'entreprises seront précisées dans chaque DCE (article R2142-21 du Code de la commande publique).

**Question 15 : Certains lots font l'objet d'un découpage par zone géographique (par communauté d'agglomération par exemple). Cela suppose-t-il que les participants devront y être domiciliés ?**

Les participants peuvent être domiciliés sur l'intégralité de l'Archipel guadeloupéen. Toutefois, l'action de formation devra être réalisée sur la zone concernée.

**Question 16 : Concernant la rémunération des stagiaires, il est prévu un dépôt obligatoire des pièces sur le site de Roujol à Petit-Bourg. Est-il envisageable de les transmettre numériquement via un lien sécurisé ?**

La transmission digitale n'est pas prévue pour l'instant.

**Question 17 : Les formations commandées par la Région Guadeloupe sont elles distinctes de celles proposées par France Travail ?**

Oui, Elles interviennent en complémentarité avec l'offre de France Travail.

**Question 18 : Concernant le FSE+, quel est le délai de paiement des avances, acomptes et soldes ?**

Les délais de paiement ne relèvent pas directement du FSE+.

Le FSE+ finance exclusivement le porteur de projet, à savoir la Région Guadeloupe, et n'a aucun lien contractuel avec les titulaires de marché.

Les délais applicables aux avances, acomptes et soldes dépendent donc des procédures internes de la collectivité, et non du dispositif FSE+.

**Question 19 : Les marchés sont-ils soumis à la signature électronique des prestataires ?**

A l'heure actuelle, la collectivité régionale n'impose pas la signature électronique. Néanmoins il est recommandé d'utiliser ce système.

**Question 20 : Les prestataires en France hexagonale sont-ils acceptés ou privilégiés-vous les organismes locaux ?**

Les consultations sont ouvertes à tous les organismes.

**Question 21 : Faut-il répondre à tous les lots du domaine de formation concerné pour se positionner ?**

Il n'est pas obligatoire de répondre à tous les lots d'une même consultation. La précision sur la possibilité pour un candidat de soumissionner sur un, plusieurs ou la totalité des lots concernés sera indiquée dans chaque règlement de la consultation (RC) de chacune des procédures de marché.

**Question 22 : Les volets environnementaux et sociaux sont-ils prévus dans cette consultation ?**

Les documents de la consultation (DCE) des différents marchés préciseront les éventuels volets environnementaux et sociaux, pour les critères de jugement et/ou les conditions d'exécution.

**Question 23 : Concernant le progiciel SEM, une formation à son utilisation est-elle envisagée pour les organismes de formation retenus ?**

Oui, après la notification des marchés, des séances de formation à destination des opérateurs retenus seront organisés par la collectivité régionale.

**Question 24 : Est-il prévu un lot sur la création ou la gestion d'entreprise, ainsi que sur la comptabilité ?**

Il n'est pas prévu de lots sur ces thématiques métiers.

**Question 25 : Les délais d'obtention d'une habilitation étant de l'ordre de deux mois, sera-t-il possible de candidater dans l'attente de la transmission de celle-ci ?**

Oui, il est demandé de fournir l'habilitation officielle et à jour concernée au moment de l'attribution au prestataire pressenti. Néanmoins il est demandé au soumissionnaire de fournir une preuve de démarche d'obtention de ladite habilitation au moment du dépôt de l'offre.

**Question 26 : Quelles seront les plateformes de publication des consultations à venir portant sur le PRF 2026-2029 ?**

Le profil acheteur : eguadeloupe.com

Un journal d'annonce légal local, un journal d'annonce national (BOAMP) et un journal d'annonce européen (JOUE).

**Question 27 : Une clause sociale est-elle prévue dans cette consultation publique ?**

Les documents de la consultation (DCE) des différents marchés préciseront les éventuelles clauses sociales.

**Question 28 : Quelle est la date souhaitée de démarrage des actions ?**

Chaque consultation mentionnera des dates prévisionnelles de démarrage. Les bons de commandes à venir durant l'exécution des marchés préciseront les délais attendus.

**Question 29 : Les formations en milieu carcéral feront -elles l'objet de la consultation ?**

Les formations en milieu carcéral feront l'objet de consultations ultérieures.

**Question 30 : Des conditions minimales de Chiffre d'affaires seront-elles requises pour candidater ?**

Les éléments relatifs à la candidature des soumissionnaires seront précisés dans les règlements des consultations (RC). Toutefois la collectivité souhaite élargir au maximum l'éventail des opérateurs susceptibles de répondre.

**Question 31 : Quelle sera la durée des marchés ?**

Ces éléments seront précisés dans chaque DCE. Il est cependant envisagé d'établir la durée du marché à 1 an renouvelable 2 fois maximum pour la même durée, soit une durée totale estimée à 3 ans.

**Question 32 : Pour les nouveaux centres de formation, le fait de ne pas avoir de références est-il rédhibitoire ?**

Il conviendra de se référer au règlement de la consultation (RC). L'entreprise devra démontrer sa capacité à répondre aux attentes du marché.

**Question 33 : Une avance sera-t-elle possible pour les petits centres de formation ? Quels sont les délais moyens de paiement de la collectivité régionale ?**

Les délais de paiement sont de 30 jours conformément aux règles de la commande publique. Les conditions d'octroi des avances seront précisées dans chaque DCE (article 2191-3 du Code de la commande publique).

**Question 34 : L'utilisation systématique de Kairos est-elle prévue ?**

L'offre de formation régionale sera présente dans Kairos, qui est une application de prescription de France Travail.

**Question 35 : La consultation fera t'elle l'objet d'un avis d'attribution ?**

Oui, bien qu'il s'agisse de MAPA, les marchés de services sociaux dépassant les seuils européens sont soumis à une obligation de publicité a posteriori sous la forme d'un avis d'attribution à publier au JOUE.